

# Unis contre la violence

► Quatorze organisations rejoignent le réseau CEASE, contre les violences conjugales.

► Celles-ci ont un impact sur le travail des victimes.

Eclairage **Solange Berger**

Difficile de séparer la vie privée et la vie professionnelle. Inévitablement, l'une a un impact sur l'autre et vice versa. Ce constat existe aussi pour les violences conjugales. Or on estime que plus d'une femme sur trois est victime de violences entre partenaires au cours de sa vie. Avec des conséquences sur son absentéisme au boulot, sa capacité à travailler... comme le montre l'étude de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH).

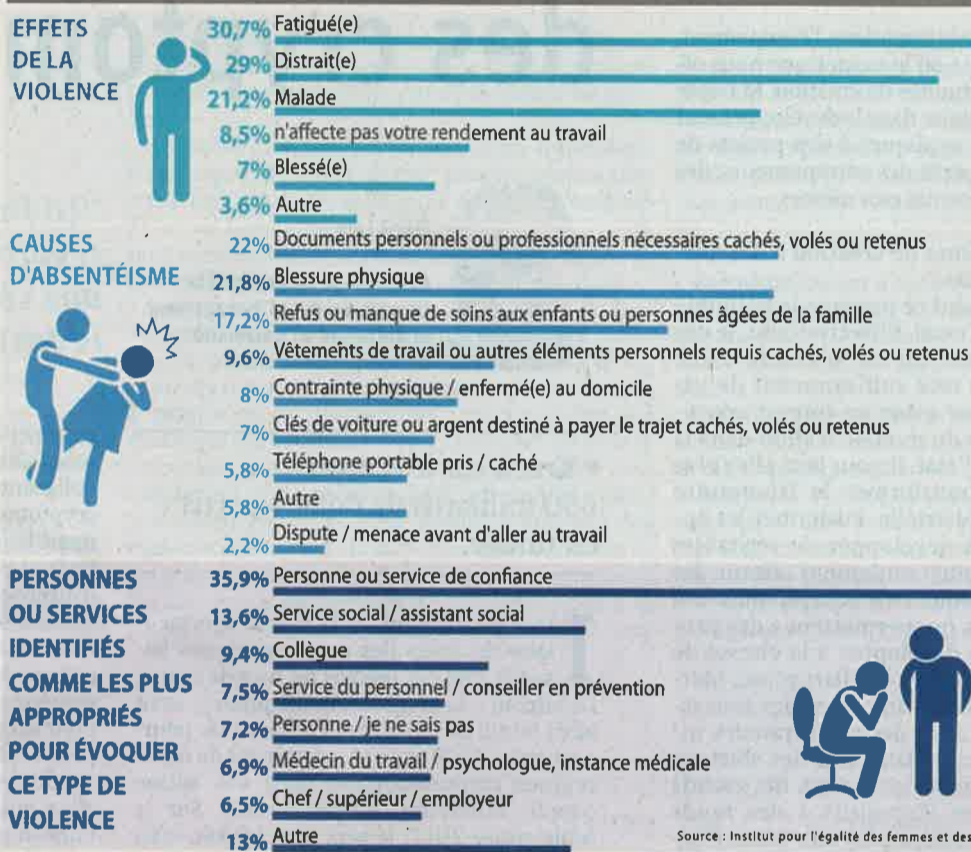
À côté du coût humain, il existe un coût financier. Pour la société (coûts médicaux, juridiques...). Pour les entreprises aussi. En 2015, l'impact sur la productivité était estimé à 288 millions d'euros en Belgique, par Pour la Solidarité (PLS). Il y a trois ans, ce think tank a commencé à travailler sur cette problématique, avec Carve (Companies Against Gender Violences), un projet de sensibilisation auprès des employeurs.

Aujourd'hui, le think tank va plus loin, avec CEASE. "Le projet Carve était assez théorique. L'idée était de rassembler les bonnes pratiques qui existaient dans différents pays. Avec un constat : dans les entreprises, pas grand-chose n'était fait contre les violences conjugales", explique Anna Métral, en charge de CEASE. "C'est la suite. Nous avons commencé il y a un an avec le soutien financier de la Commission européenne. Le but est de concrétiser ce que nous avons appris avec Carve. Nous allons aider les entreprises à devenir des environnements sécurisants et soutenant pour les victimes de violences."

Quatorze organisations<sup>(1)</sup> ont rejoint le projet. Et ce dans trois pays : la Belgique, la France et la Grèce. "C'est avec ces pays que nous avons travaillé sur le projet Carve. L'idée après est de s'étendre à d'autres à terme", note Anna Métral.

CEASE propose plusieurs actions aux entreprises pour qu'elles deviennent des acteurs de la lutte contre la violence entre partenaires. La première est la signature d'une charte, qui a eu lieu, selon la situation géographique des entreprises, à Paris le 9 novembre ou hier à Bruxelles. Dans cette charte, les entreprises s'engagent à suivre les formations proposées par PLS. "Il s'agit de formations classi-

## LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES ET SON IMPACT SUR LE LIEU DE TRAVAIL



Source : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes IEFH Graphics

ques et d'e-learning pour apprendre comment repérer les victimes, comment les soutenir... Au départ, elles s'adresseront surtout aux managers, aux responsables RH, aux responsables bien-être, à la personne de confiance dans l'entreprise... Idéalement, il faudrait que tout le monde soit formé", estime Anna Métral. Des campagnes d'affichage, de communication... seront aussi menées par les entreprises. "Il faut faire en sorte que tous, au sein de chaque organisation, soient au courant qu'il existe la possibilité de parler à quelqu'un de ses problèmes, afin de trouver des solutions, comme une adaptation de ses heures de travail, une diminution de sa charge... En fait, des solutions RH existent déjà dans les entreprises, mais on ne pense pas à les appliquer en soutien aux victimes de violences conjugales."

Autre axe d'action : une carte interactive -Impact map- qui rassemble toutes les associations qui travaillent sur cette thématique en Europe. "Cela peut être des refuges, des services médico-légaux, des associations qui font de la formation sur le sujet...", précise Anna Métral, qui note un intérêt réel de la part des entreprises. "Quand nous essayons de recruter des organisations, nous voyons bien qu'elles sont intéressées mais surtout étonnées par notre démarche. L'impact de la violence conjugale sur le travail est un sujet dont on parle peu. Pour l'instant nous avons réussi à rassembler des entreprises du privé et des entreprises sociales. Nous

commençons à travailler avec le public. La problématique existe partout."

Le think tank travaille aussi sur un projet de label, en collaboration avec l'IEFH, pour 2020. "Mais rien n'est encore confirmé. C'est juste une volonté que nous avons."

→ (1) PLS, DIESIS, SMart, Engie, Ethias, SPIE, la Centrale des services à domicile, Actiris, l'Onem, la Mission locale de Bruxelles-Villes, la commune de Woluwe St-Lambert, le SPF Affaires étrangères, l'OFFA, le SPRB.

### À savoir

#### Une enquête sur le terrain

**Impact.** Quelque 28 % des Belges ont été confrontés à de la violence entre partenaires au cours de leur vie, selon une enquête réalisée, en 2017 auprès de près de 2 000 personnes par des chercheurs de la Western University et de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Quelque 40,8 % des travailleurs confrontés à la violence entre partenaires indiquent que celle-ci fut à l'origine d'un certain absentéisme. Ce sont même 7,2 % des répondants qui indiquent avoir perdu leur travail. Parmi les travailleurs confrontés à de la violence, 11,3 % indiquent qu'ils partageaient le même lieu de travail que l'auteur de la violence.

Quant à savoir si leur expérience en matière de violence entre partenaires a eu un quelconque impact sur leurs

collègues, beaucoup indiquent qu'ils ne pensent pas que tel ait été le cas (51,7 %). L'étude montre aussi que plus d'une victime sur deux (55,5 %) indique en avoir discuté avec quelqu'un au travail. Ils sont 12,6 % à s'être retrouvés confrontés à des actes discriminatoires, négatifs ou défavorables de la part de leur employeur après leur avoir parlé de leur problème. Les répondants sont 63,9 % à estimer qu'un soutien sur le lieu de travail en cas de violence entre partenaires (congé payé, programmes d'éducation et de formation, politiques de sécurité...) pourrait réduire l'impact de celle-ci sur la vie professionnelle des travailleurs. La plupart (88,2 %) ne pensent pas que les employeurs s'aperçoivent quand un collaborateur souffre de violence entre partenaires.



# Unis contre la violence

► Quatorze organisations rejoignent le réseau CEASE, contre les violences conjugales.

► Celles-ci ont un impact sur le travail des victimes.

Eclairage **Solange Berger**

Difficile de séparer la vie privée et la vie professionnelle. Inévitablement, l'une a un impact sur l'autre et vice versa. Ce constat existe aussi pour les violences conjugales. Or on estime que plus d'une femme sur trois est victime de violences entre partenaires au cours de sa vie. Avec des conséquences sur son absentéisme au boulot, sa capacité à travailler... comme le montre l'étude de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH).

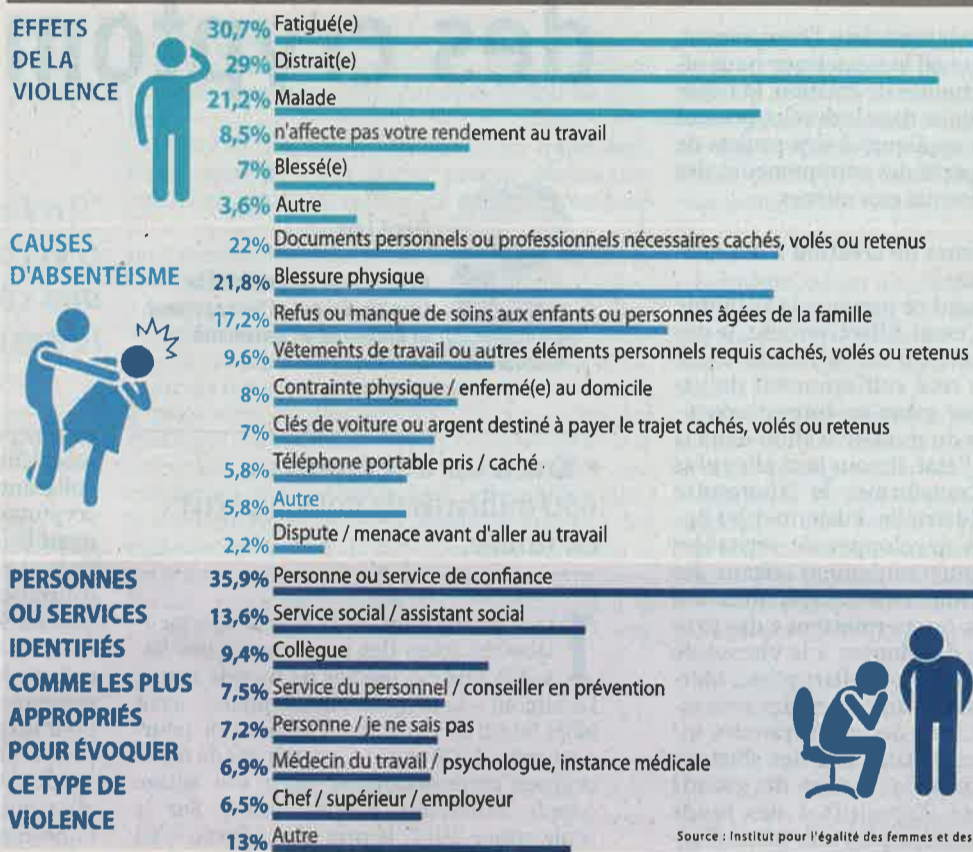
À côté du coût humain, il existe un coût financier. Pour la société (coûts médicaux, juridiques...). Pour les entreprises aussi. En 2015, l'impact sur la productivité était estimé à 288 millions d'euros en Belgique, par Pour la Solidarité (PLS). Il y a trois ans, ce think tank a commencé à travailler sur cette problématique, avec Carve (Companies Against Gender Violences), un projet de sensibilisation auprès des employeurs.

Aujourd'hui, le think tank va plus loin, avec CEASE. "Le projet Carve était assez théorique. L'idée était de rassembler les bonnes pratiques qui existaient dans différents pays. Avec un constat : dans les entreprises, pas grand-chose n'était fait contre les violences conjugales", explique Anna Métral, en charge de CEASE. "C'est la suite. Nous avons commencé il y a un an avec le soutien financier de la Commission européenne. Le but est de concrétiser ce que nous avons appris avec Carve. Nous allons aider les entreprises à devenir des environnements sécurisants et soutenant pour les victimes de violences."

Quatorze organisations<sup>(1)</sup> ont rejoint le projet. Et ce dans trois pays : la Belgique, la France et la Grèce. "C'est avec ces pays que nous avons travaillé sur le projet Carve. L'idée après est de s'étendre à d'autres à terme", note Anna Métral.

CEASE propose plusieurs actions aux entreprises pour qu'elles deviennent des acteurs de la lutte contre la violence entre partenaires. La première est la signature d'une charte, qui a eu lieu, selon la situation géographique des entreprises, à Paris le 9 novembre ou hier à Bruxelles. Dans cette charte, les entreprises s'engagent à suivre les formations proposées par PLS. "Il s'agit de formations classi-

## LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES ET SON IMPACT SUR LE LIEU DE TRAVAIL



Source : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes IEFH Graphics

ques et d'e-learning pour apprendre comment repérer les victimes, comment les soutenir... Au départ, elles s'adresseront surtout aux managers, aux responsables RH, aux responsables bien-être, à la personne de confiance dans l'entreprise... Idéalement, il faudrait que tout le monde soit formé", estime Anna Métral. Des campagnes d'affichage, de communication... seront aussi menées par les entreprises. "Il faut faire en sorte que tous, au sein de chaque organisation, soient au courant qu'il existe la possibilité de parler à quelqu'un de ses problèmes, afin de trouver des solutions, comme une adaptation de ses heures de travail, une diminution de sa charge... En fait, des solutions RH existent déjà dans les entreprises, mais on ne pense pas à les appliquer en soutien aux victimes de violences conjugales."

Autre axe d'action : une carte interactive -Impact map- qui rassemble toutes les associations qui travaillent sur cette thématique en Europe. "Cela peut être des refuges, des services médico-légaux, des associations qui font de la formation sur le sujet...", précise Anna Métral, qui note un intérêt réel de la part des entreprises. "Quand nous essayons de recruter des organisations, nous voyons bien qu'elles sont intéressées mais surtout étonnées par notre démarche. L'impact de la violence conjugale sur le travail est un sujet dont on parle peu. Pour l'instant nous avons réussi à rassembler des entreprises du privé et des entreprises sociales. Nous

commençons à travailler avec le public. La problématique existe partout."

Le think tank travaille aussi sur un projet de label, en collaboration avec l'IEFH, pour 2020. "Mais rien n'est encore confirmé. C'est juste une volonté que nous avons."

→ (1) PLS, DIESIS, SMart, Engie, Ethias, SPIE, la Centrale des services à domicile, Actiris, l'Onem, la Mission locale de Bruxelles-Villes, la commune de Woluwe St-Lambert, le SPF Affaires étrangères, l'OFFA, le SPRB.

### À savoir

#### Une enquête sur le terrain

**Impact.** Quelque 28 % des Belges ont été confrontés à de la violence entre partenaires au cours de leur vie, selon une enquête réalisée, en 2017 auprès de près de 2 000 personnes par des chercheurs de la Western University et de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Quelque 40,8 % des travailleurs confrontés à la violence entre partenaires indiquent que celle-ci fut à l'origine d'un certain absentéisme. Ce sont même 7,2 % des répondants qui indiquent avoir perdu leur travail. Parmi les travailleurs confrontés à de la violence, 11,3 % indiquent qu'ils partageaient le même lieu de travail que l'auteur de la violence.

Quant à savoir si leur expérience en matière de violence entre partenaires a eu un quelconque impact sur leurs

collègues, beaucoup indiquent qu'ils ne pensent pas que tel ait été le cas (51,7 %). L'étude montre aussi que plus d'une victime sur deux (55,5 %) indique en avoir discuté avec quelqu'un au travail. Ils sont 12,6 % à s'être retrouvés confrontés à des actes discriminatoires, négatifs ou défavorables de la part de leur employeur après leur avoir parlé de leur problème. Les répondants sont 63,9 % à estimer qu'un soutien sur le lieu de travail en cas de violence entre partenaires (congé payé, programmes d'éducation et de formation, politiques de sécurité...) pourrait réduire l'impact de celle-ci sur la vie professionnelle des travailleurs. La plupart (88,2 %) ne pensent pas que les employeurs s'aperçoivent quand un collaborateur souffre de violence entre partenaires.